

CONVOCACTION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le 15 juin 2016 à 18 h 30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Affectation du résultat 2015 du CCAS
- Décisions modificatives BP 2016 budget général
- Tarifs de location du gîte du bâtiment du service Tourisme
- Tarifs de location de locaux communaux à France Télévisions
- Location de terrain à M. Romain OLIVIER
- Location de licence IV de débit de boissons
- Vente de terrain à M. et Mme Thierry OLLAGNIER
- Convention avec IT05 pour assistance à maîtrise d'ouvrage dans le dossier du réseau chaleur entre les Arcades et l'école
- Convention de concours technique pour les biens vacants et sans maître
- Demande de subvention à M. le député sur la réserve parlementaire pour l'espace multisports
- Demandes de subventions pour la restauration de l'estampe Le Christ aux anges
- Demande de subvention au Conseil Départemental pour le voyage scolaire
- Demande de subvention au Conseil Régional pour les travaux de réhabilitation du four de Pra Premier
- Demandes de subventions pour la Valorisation du patrimoine naturel et culturel de montagne (Espace valléen)
- Autorisation à défendre dans l'affaire Mme SENTENAC MARGRAFF
- Déclassement du domaine public derrière le Foulon

Val-des-Prés, le 10 Juin 2016

Le Maire, Jean-Michel REYMOND



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2016

L'an deux mil seize et le quinze juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Gilbert GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Aldo DOLCI à M. Bernard VACHET

Absent : M. Thierry GONON

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

Affectation du résultat 2015 du CCAS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de reporter l'excédent de fonctionnement au 31 décembre 2015 du budget du CCAS, d'un montant de 2.581,54 €, au compte de recettes 002 de la section de fonctionnement du budget général 2016 de la commune.

Décisions modificatives BP 2016 budget général

Après avoir entendu les propositions du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'effectuer les transferts de crédits suivants :

Budget M 14	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement :	+ 2.581,54 €	+ 2.581,54 €
002 : Report excédent de fonctionnement 2015 du CCAS		+ 2.581,54 €
6232 : Fêtes et cérémonies	+ 2.581,54 €	
73925 : FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales)	+ 1.800,00 €	
022 : Dépenses imprévues	- 1.800,00 €	
Section d'investissement	+ 36.895,68 €	+ 36.895,68 €
2031-146 : Frais d'études Extension école	+ 36.895,68 €	
2313-146 : Frais d'études Extension école		+ 36.895,68 €

Tarifs de location du gîte du bâtiment du service Tourisme

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés:

- décide de reprendre en régie la gestion du gîte pour 8 personnes, situé au dernier étage du bâtiment du service Tourisme, à compter du 01/12/2016,
- fixe les tarifs comme suit :

Tarifs haute saison	ETE	HIVER
1 semaine	580,00 €	660,00 €
2 semaines	870,00 €	990,00 €
3 semaines	1.210,00 €	1.390,00 €
le mois	1.440,00 €	1.650,00 €
par jour supplémentaire	80,00 €	90,00 €
Tarifs basse saison	ETE	HIVER
1 semaine	470,00 €	540,00 €
2 semaines	710,00 €	820,00 €
3 semaines	990,00 €	1.140,00 €
le mois	1.170,00 €	1.350,00 €
par jour supplémentaire	60,00 €	70,00 €

Tarifs de location de locaux communaux à France Télévisions

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés:

- décide de mettre des locaux communaux à disposition de France Télévisions pour les besoins du tournage d'un téléfilm,
- fixe le tarif de mise à disposition d'un local communal à 750 € et celui de la Batterie de la Lame à 350 €.

Location de terrain à M. Romain OLIVIER

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés:

- décide de louer à titre précaire et révocable, 5 m² de la parcelle communale C 521 à M. Romain OLIVIER afin d'y installer 2 ruches,
- fixe le montant de la location à 0,25342 € le m² pour l'année 2016 et précise que ce tarif sera révisé chaque année et indexé sur l'indice INSEE du coût des loyers du 3^{ème} trimestre,
- autorise le Maire à signer une convention d'occupation à titre précaire et révocable pour les années 2016 et 2017.

Location de licence IV de débit de boissons

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés:

- approuve la location de la licence IV de débit de boissons appartenant à la commune, à M. MANCUSO Joseph, gérant de la société Groupe JM International, pour son exploitation dans un bar à vins Rue des Couteliers à Briançon,
- fixe le prix de la location à 3.000 € pour un an,
- autorise le Maire à signer un acte de location avec M. MANCUSO Joseph, pour une durée d'une année à compter de la signature de l'acte. Le bail sera renouvelable chaque année, par reconduction expresse faite au moins deux mois avant la date d'anniversaire du bail,
- précise que les frais d'acte sont à la charge du bénéficiaire.

Vente de terrain à M. et Mme Thierry OLLAGNIER

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés:

- approuve la vente à M. et Mme Thierry OLLAGNIER de la parcelle C1350 de 1001 m² et de la parcelle C1353 de 351 m², au prix de 10 € le m²,
- autorise le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces se rapportant à l'affaire,
- précise que les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par les époux OLLAGNIER.

Convention avec IT05 pour assistance à maîtrise d'ouvrage dans le dossier du réseau chaleur entre les Arcades et l'école

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés:

- décide de poursuivre le projet du réseau de chaleur biomasse entre l'école et les Arcades,
- sollicite l'assistance à maîtrise d'ouvrage d'IT05 pour le lancement du marché de maîtrise d'œuvre, pour un coût de 840 €,
- autorise le Maire à signer une convention avec IT05 relative à la réalisation d'un réseau de chaleur biomasse.

Convention de concours technique pour les biens vacants et sans maître

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés:

- décide de lancer la procédure d'acquisition des biens vacants et sans maître avec l'aide de la SAFER et autorise le Maire à signer une convention avec la SAFER et M. Matthieu GORDIEN, prestataire indépendant,
- approuve le tarif de la phase 1 pour l'identification des biens, au prix de 25€ par compte au-delà du 40ème compte, de la phase 2 pour la mise en œuvre de la procédure au prix de 80€ HT par compte pour les BVSM acquis de plein droit et au prix de 190 € HT pour les autres BVSM, ainsi que de la phase 3 pour la rédaction des actes authentiques d'incorporation au prix de 250 € HT par acte et par compte de propriété, à régler à M. Matthieu GORDIEN.

Demande de subvention à M. le député (réserve parlementaire) pour l'espace multisports

Après en avoir délibéré (M. Emile ROMAN désapprouve l'emplacement à l'entrée du camping du Rosier. Il estime plus judicieux une implantation au centre ELAN à proximité d'une future salle des fêtes), le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés:

- sollicite de monsieur le Député des Hautes-Alpes une subvention la plus élevée possible, au titre de sa réserve parlementaire,
- approuve le plan de financement suivant :
 - coût HT de l'opération : 42.900,00 €
 - subvention FSL du Conseil Régional : 15.000,00 €
 - subvention du Conseil Général (2013) : 6.435,00 €
 - réserve parlementaire de M. le Député : 3.339,00 €
 - autofinancement commune : 18.126,00 €

Demandes de subventions pour la restauration de l'estampe Le Christ aux anges

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés:

- approuve la restauration de la gravure représentant le Christ aux anges inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques,
- retient les devis de Mme Claire LETANG d'un montant de 1.422,50 € H.T. pour la restauration de l'estampe et son enchâssement sous verre, ainsi que le devis de Mme PERRAIS-MONTOIR d'un montant de 1.300,00 € H.T. pour la restauration du cadre,
- sollicite de la DRAC et du Conseil Départemental les subventions les plus élevées possibles
- arrête le plan de financement suivant :
 - coût H.T. des travaux : 2.722,50 €
 - subvention de la DRAC 40% : 1.089,00 €
 - subvention du Conseil Départemental 40% : 1.089,00 €
 - autofinancement de la commune 20% : 544,50 €
- sollicite l'autorisation de commander les travaux avant de recevoir les arrêtés d'attribution des aides, sans perdre le bénéfice de celles-ci.

Demande de subvention au Conseil Départemental pour le voyage scolaire

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés:

- sollicite du Conseil Départemental une subvention, au taux fixé par élève par son assemblée délibérante, pour le voyage scolaire de l'école primaire Emilie Carles à Montdauphin,
- autorise le Maire à signer une convention de partenariat financier avec le Conseil Départemental,
- approuve le versement par la commune d'une participation de 1500 €.

Demande de subvention au Conseil Régional pour les travaux de réhabilitation du four de Pra Premier

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés:

- approuve la réhabilitation du four de Pra Premier pour un montant de 95.094 € HT.
- approuve le plan de financement suivant :
 - coût total de l'opération : 95.094,00 €
 - subvention Conseil Départemental : 10.000,00 €
 - réserve parlementaire de M. le Député : 6.500,00 €
 - Fondation du Crédit agricole : 12.000,00 €
 - Fondation du patrimoine : 10.000,00 €
 - subvention Conseil Régional (Musées et Patrimoine) : 37.575,00 €
 - autofinancement commune : 19.019,00 €

Demandes de subventions pour la Valorisation du patrimoine naturel et culturel de montagne (Espace valléen)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés (1 abstention : M. Emile ROMAN fait observer qu'une étude a déjà été réalisée pour l'église de La Vachette) :

- approuve la valorisation du patrimoine naturel et culturel de montagne et la nécessité de faire réaliser des études si les études que nous possédons et qui datent de 2006 ne sont plus d'actualité,
- sollicite du Conseil Régional et de la DRAC les subventions les plus élevées possibles,
- approuve le plan de financement suivant :
 - coût total de l'opération : 32.000,00 €
 - subvention Conseil Régional : 16.000,00 €
 - subvention de la DRAC : 9.600,00 €
 - autofinancement commune : 6.400,00 €

Autorisation à défendre dans l'affaire Mme MARGRAFF SENTENAC

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés:

- autorise le Maire à défendre la commune dans l'affaire qui l'oppose à madame SENTENAC MARGRAFF,
- désigne Maître TERTIAN pour représenter la commune,
- sollicite l'assistance juridique des assurances GROUPAMA.

Déclassement du domaine public derrière le Foulon

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés:

- décide de déclasser environ 70 m² du domaine public communal autour du bâtiment du Foulon, et de l'intégrer dans le domaine privé de la commune,
- autorise le Maire à engager les démarches et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Val-des-Prés, le 22 Juin 2016
Le Maire, Jean-Michel REYMOND



AR PREFECTURE

005-210501748-20160615-2016_05_001-DE
Regu le 17/06/2016

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/05/001)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 15 Juin 2016

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 12

votants : 13

Date de la convocation :

10 Juin 2016

Date d'affichage :

10 Juin 2016

L'an deux mil seize et le quinze juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Gilbert GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Aldo DOLCI à M. Bernard VACHET

Absent : M. Thierry GONON

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Affectation du résultat 2015 du CCAS

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil d'Administration du CCAS en date du 16 novembre 2015 et la délibération du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2015 relatives à la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale, ainsi que la délibération du Conseil d'Administration du CCAS en date du 4 mai 2016 relative à l'affectation des résultats 2015 d'un montant de 2.581,54 € sur le budget général 2016 de la commune.
Il convient d'intégrer ce montant dans le BP 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de reporter l'excédent de fonctionnement au 31 décembre 2015 du budget du CCAS, d'un montant de 2.581,54 €, au compte de recettes 002 de la section de fonctionnement du budget général 2016 de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/05/002)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 15 Juin 2016

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 12

votants : 13

Date de la convocation :

10 Juin 2016

Date d'affichage :

10 Juin 2016

L'an deux mil seize et le quinze juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Gilbert GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Aldo DOLCI à M. Bernard VACHET

Absent : M. Thierry GONON

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Décisions modificatives n° 1 : Budget général

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à des modifications du budget primitif, compte tenu des éléments connus à ce jour.

Après avoir entendu les propositions du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'effectuer les transferts de crédits suivants :

Budget M 14

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement :	+ 2.581,54 €	+ 2.581,54 €
002 : Report excédent de fonct 2015 CCAS		+ 2.581,54 €
6232 : Fêtes et cérémonies	+ 2.581,54 €	
73925 : FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales)	+ 1.800,00 €	
022 : Dépenses imprévues	- 1.800,00 €	
Section d'investissement	+ 36.895,68 €	+ 36.895,68 €
2031-146 : Frais d'études Extension école	+ 36.895,68 €	
2313-146 : Frais d'études Extension école		+ 36.895,68 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/05/003)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 15 Juin 2016

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 12

votants : 13

Date de la convocation :

10 Juin 2016

Date d'affichage :

10 Juin 2016

L'an deux mil seize et le quinze juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Gilbert GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Aldo DOLCI à M. Bernard VACHET

Absent : M. Thierry GONON

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Tarifs de location du gîte du bâtiment du service Tourisme

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 4 mai 2016 relative à la vente du gîte d'étape Le Duranceau. La délégation de service public qui comprenait également le gîte pour 8 personnes, situé au dernier étage du bâtiment du service Tourisme, ne sera par conséquent pas reconduite. Il propose que la location du gîte soit reprise en régie et de fixer les tarifs de location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de reprendre en régie la gestion du gîte pour 8 personnes, situé au dernier étage du bâtiment du service Tourisme, à compter du 01/12/2016,
- fixe les tarifs comme suit :

Tarifs haute saison	ETE	HIVER
1 semaine	580,00 €	660,00 €
2 semaines	870,00 €	990,00 €
3 semaines	1.210,00 €	1.390,00 €
le mois	1.440,00 €	1.650,00 €
par jour supplémentaire	80,00 €	90,00 €
Tarifs basse saison	ETE	HIVER
1 semaine	470,00 €	540,00 €
2 semaines	710,00 €	820,00 €
3 semaines	990,00 €	1.140,00 €
le mois	1.170,00 €	1.350,00 €
par jour supplémentaire	60,00 €	70,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



AR PREFECTURE

005-210501748-20160615-2016_05_004-DE
Regu le 17/06/2016

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/05/004)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 15 Juin 2016

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 12

votants : 13

Date de la convocation :

10 Juin 2016

Date d'affichage :

10 Juin 2016

L'an deux mil seize et le quinze juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Gilbert GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Aldo DOLCI à M. Bernard VACHET

Absent : M. Thierry GONON

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Tarifs de location de locaux communaux à France Télévisions

Monsieur le Maire expose la demande de location de locaux communaux par France Télévisions pour les besoins du tournage d'un téléfilm sur la commune. Il propose de répondre favorablement à leur requête et de fixer les tarifs de mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de mettre des locaux communaux à disposition de France Télévisions pour les besoins du tournage d'un téléfilm,
- fixe le tarif de mise à disposition d'un local communal à 750 € et celui de la Batterie de la Lame à 350 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



AR PREFECTURE

005-210501748-20160615-2016_05_005-DE
Regu le 21/06/2016

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/05/005)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 15 Juin 2016

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 12

votants : 13

Date de la convocation :

10 Juin 2016

Date d'affichage :

10 Juin 2016

L'an deux mil seize et le quinze juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Gilbert GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Aldo DOLCI à M. Bernard VACHET

Absent : M. Thierry GONON

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Location de terrain à M. Romain OLIVIER

Monsieur le Maire expose la demande de M. Romain OLIVIER domicilié à La Vachette pour louer 5 m² de la parcelle communale C 521 dans l'objectif d'y installer 2 ruches. Il rappelle que la parcelle communale voisine C 1307 est actuellement louée au prix de 0,25342 € le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de louer à titre précaire et révocable, 5 m² de la parcelle communale C 521 à M. Romain OLIVIER afin d'y installer 2 ruches,
- fixe le montant de la location à 0,25342 € le m² pour l'année 2016 et précise que ce tarif sera révisé chaque année et indexé sur l'indice INSEE du coût des loyers du 3^{ème} trimestre,
- autorise le Maire à signer une convention d'occupation à titre précaire et révocable pour les années 2016 et 2017.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



AR PREFECTURE

005-210501748-20160615-2016_05_006-DE
Reçu le 17/06/2016

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/05/006)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 15 Juin 2016

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 12

votants : 13

Date de la convocation :

10 Juin 2016

Date d'affichage :

10 Juin 2016

L'an deux mil seize et le quinze juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Gilbert GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Aldo DOLCI à M. Bernard VACHET

Absent : M. Thierry GONON

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Location de licence IV de débit de boissons

Monsieur le Maire expose la demande de M. MANCUSO Joseph gérant de la société Groupe JM International pour louer la licence IV de débit de boissons appartenant à la commune, afin de l'exploiter dans un bar à vins Rue des Couteliers à Briançon.

Le Maire propose de fixer le tarif de la location à 3000 € pour un an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la location de la licence IV de débit de boissons appartenant à la commune, à M. MANCUSO Joseph, gérant de la société Groupe JM International, pour son exploitation dans un bar à vins Rue des Couteliers à Briançon,
- fixe le prix de la location à 3.000 € pour un an,
- autorise le Maire à signer un acte de location avec M. MANCUSO Joseph, pour une durée d'une année à compter de la signature de l'acte. Le bail sera renouvelable chaque année, par reconduction expresse faite au moins deux mois avant la date d'anniversaire du bail,
- précise que les frais d'acte sont à la charge du bénéficiaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/05/007)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 15 Juin 2016

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 12

votants : 13

Date de la convocation :

10 Juin 2016

Date d'affichage :

10 Juin 2016

L'an deux mil seize et le quinze juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Gilbert GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Aldo DOLCI à M. Bernard VACHET

Absent : M. Thierry GONON

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Vente de terrains communaux à M. et Mme Thierry OLLAGNIER

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 3 juin 2015 relative à la vente à M. et Mme Thierry OLLAGNIER de parcelles communales jouxtant leur propriété à La Vachette.

Il convient de préciser les superficies à céder suite au document d'arpentage du géomètre et à la renumérotation par le Service du Cadastre des parcelles C780 et C1335 qui ont été divisées.

Les parcelles faisant l'objet de la vente sont la parcelle C1350 de 1001 m² issue de la parcelle C780 et la parcelle C1353 de 351 m² issue de la parcelle C1335.

Monsieur le Maire rappelle le prix de vente de 10 € le m² fixé par la délibération du 3 juin 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la vente à M. et Mme Thierry OLLAGNIER de la parcelle C1350 de 1001 m² issue de la parcelle C780 et de la parcelle C1353 de 351 m² issue de la parcelle C1335, au prix de 10 € le m²,
- autorise le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces se rapportant à l'affaire,
- précise que les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par les époux OLLAGNIER.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/05/008)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 15 Juin 2016

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 12

votants : 13

Date de la convocation :

10 Juin 2016

Date d'affichage :

10 Juin 2016

L'an deux mil seize et le quinze juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Gilbert GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Aldo DOLCI à M. Bernard VACHET

Absent : M. Thierry GONON

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Convention avec IT05 pour assistance à maîtrise d'ouvrage dans le dossier du réseau chaleur entre les Arcades et l'école

Monsieur le Maire rappelle la mission confiée à IT05 dans le cadre de son assistance technique aux collectivités, pour étudier la possibilité d'installer une chaufferie bois avec un réseau de chaleur permettant d'alimenter l'école et les Arcades. Il rappelle également l'étude réalisée par le bureau d'études COSTE concluant à la faisabilité technique et financière de l'opération.

Il convient à présent de décider de poursuivre le projet et dans ce cas de demander à IT05 une assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le lancement du marché de maîtrise d'œuvre. Le coût de la prestation est fixé à 840 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de poursuivre le projet du réseau de chaleur biomasse entre l'école et les Arcades,
- sollicite l'assistance à maîtrise d'ouvrage d'IT05 pour le lancement du marché de maîtrise d'œuvre, pour un coût de 840 €,
- autorise le Maire à signer une convention avec IT05 relative à la réalisation d'un réseau de chaleur biomasse.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/05/009)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 15 Juin 2016

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 12

votants : 13

Date de la convocation :

10 Juin 2016

Date d'affichage :

10 Juin 2016

L'an deux mil seize et le quinze juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Gilbert GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Aldo DOLCI à M. Bernard VACHET

Absent : M. Thierry GONON

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Convention de concours technique pour les biens vacants et sans maître

Monsieur le Maire informe qu'une étude intercommunale a été commandée par la CCB dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) auprès de la SAFER, qui a réalisé pour chaque commune du territoire une cartographie et des tableaux de suivi des biens présumés vacants et sans maître.

La SAFER propose dès lors d'accompagner les communes dans la procédure d'incorporation des biens vacants. Pour cela, il convient de signer une convention de concours technique avec la SAFER et un prestataire indépendant qu'elle a retenue. La convention se déroulera en 3 temps : une phase d'enquête et d'identification de la nature des biens, une phase rédactionnelle pour la mise en œuvre de la procédure et l'incorporation des biens et une phase opérationnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de lancer la procédure d'acquisition des biens vacants et sans maître avec l'aide de la SAFER,
- autorise le Maire à signer une convention avec la SAFER et M. Matthieu GORDIEN, prestataire indépendant,
- approuve le tarif de la phase 1 pour l'identification des biens, au prix de 25€ par compte au-delà du 40^{ème} compte, de la phase 2 pour la mise en œuvre de la procédure au prix de 80 € HT par compte pour les BVSM acquis de plein droit et au prix de 190 € HT pour les autres BVSM, ainsi que de la phase 3 pour la rédaction des actes authentiques d'incorporation au prix de 250 € HT par acte et par compte de propriété, à régler à M. Matthieu GORDIEN.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/05/010)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 15 Juin 2016

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 12

votants : 13

Date de la convocation :

10 Juin 2016

Date d'affichage :

10 Juin 2016

L'an deux mil seize et le quinze juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Gilbert GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Aldo DOLCI à M. Bernard VACHET

Absent : M. Thierry GONON

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Demande de subvention à M. le Député sur la réserve parlementaire pour l'espace multisports

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2012, la population de la commune de Val-des-Prés augmente, avec notamment la création de vingt-cinq logements sociaux à La Vachette, et qu'il n'existe pas d'équipements publics pour les jeunes. En effet, le sport, aujourd'hui acteur incontournable de l'aménagement du territoire, favorise la convivialité et le partage. Il permet de faire l'expérience de relations sociales car il offre des occasions de nouer des contacts dans un cadre privilégié. Ce lieu de sociabilité permettra également de faciliter l'insertion et de favoriser la cohésion sociale au sein de notre commune.

Le Maire propose de réaliser un terrain multisports sur une parcelle communale au Rosier, pour un montant estimatif de 42.900 € H.T., et de solliciter une subvention de 3.339 € auprès de monsieur le Député des Hautes-Alpes sur sa réserve parlementaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sollicite de monsieur le Député des Hautes-Alpes une subvention la plus élevée possible, au titre de sa réserve parlementaire,
- approuve le plan de financement suivant :
 - coût HT de l'opération : 42.900,00 €
 - subvention FSL du Conseil Régional : 15.000,00 €
 - subvention du Conseil Général (2013) : 6.435,00 €
 - réserve parlementaire de M. le Député : 3.339,00 €
 - autofinancement commune : 18.126,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/05/011)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 15 Juin 2016**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 12

votants : 13

Date de la convocation :

10 Juin 2016

Date d'affichage :

10 Juin 2016

L'an deux mil seize et le quinze juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Gilbert GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Aldo DOLCI à M. Bernard VACHET

Absent : M. Thierry GONON

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Demandes de subventions pour la restauration de l'estampe Le Christ aux anges

Monsieur le Maire expose qu'il conviendrait de restaurer une estampe classée à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques. Cette gravure intitulée le Christ aux anges, a été réalisée dans la 2^{ème} moitié du 17^{ème} siècle par Gérard Edelinck, graveur du cabinet de Louis XIV. Elle a été donnée en 1836 par Jean Antoine Fourrat Aillaud, Maire de la commune. La gravure est détériorée par l'humidité et le papier d'œuvre est déchiré à plusieurs endroits. Le coût de la restauration par Mme Claire LETANG s'élève à 1.422,50 € H.T. (dont 872,50 € pour l'estampe et 550,00 € pour l'enchâssement sous verre), auquel il faut ajouter celui de la restauration du cadre par Mme PERRAIS-MONTOIR de 1.300,00 € H.T., soit un coût total de 2.722,50 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la restauration de la gravure représentant le Christ aux anges inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques,
- retient les devis de Mme Claire LETANG d'un montant de 1.422,50 € H.T. pour la restauration de l'estampe et son enchâssement sous verre, ainsi que le devis de Mme PERRAIS-MONTOIR d'un montant de 1.300,00 € H.T. pour la restauration du cadre,
- sollicite de la DRAC et du Conseil Départemental les subventions les plus élevées possibles,
- arrête le plan de financement suivant :
 - coût H.T. des travaux : 2.722,50 €
 - subvention de la DRAC 40% : 1.089,00 €
 - subvention du Conseil Départemental 40% : 1.089,00 €
 - autofinancement de la commune 20% : 544,50 €
- sollicite l'autorisation de commander les travaux avant de recevoir les arrêtés d'attribution des aides, sans perdre le bénéfice de celles-ci.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/05/012)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**Séance du 15 Juin 2016****Nombre de Conseillers :**

en exercice : 14

présents : 12

votants : 13

Date de la convocation :

10 Juin 2016

Date d'affichage :

10 Juin 2016

L'an deux mil seize et le quinze juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Gilbert GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Aldo DOLCI à M. Bernard VACHET

Absent : M. Thierry GONON

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Demande de subvention au Conseil Départemental pour le voyage scolaire de l'école Emilie Carles

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Départemental, dans le cadre de sa politique volontariste, soutient les actions pédagogiques en direction des élèves du primaire. Les conditions d'intervention ont été fixées par délibération n° 5467 de l'Assemblée Plénière du Conseil Départemental en date du 5 avril 2016 portant sur l'évolution des politiques.

Le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour le voyage scolaire effectué par les élèves de l'école primaire Emilie Carles à Montdauphin intitulé « Quelques jours au temps de Vauban », dont le coût s'élève à 4.053 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sollicite du Conseil Départemental une subvention, au taux fixé par élève par son assemblée délibérante, pour le voyage scolaire de l'école primaire Emilie Carles à Montdauphin,
- autorise le Maire à signer une convention de partenariat financier avec le Conseil Départemental,
- approuve le versement par la commune d'une participation de 1500 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/05/013)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 15 Juin 2016

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 12

votants : 13

Date de la convocation :

10 Juin 2016

Date d'affichage :

10 Juin 2016

L'an deux mil seize et le quinze juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Gilbert GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Aldo DOLCI à M. Bernard VACHET

Absent : M. Thierry GONON

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Demande de subvention au Conseil Régional pour les travaux de réhabilitation du four de Pra Premier

Monsieur le Maire expose la nécessité de rénover le four banal de Pra Premier, pour mettre un terme aux infiltrations, fissures et lézardes qui le menacent et pour valoriser le bâtiment identifié comme remarquable par les services de la Région. Une étude menée par le CAUE préconise notamment de créer un chaînage périphérique pour ceinturer l'édifice, d'installer un drain, de remplacer la tôle ondulée rouillée par une couverture en bardeaux mélèze, de refaire l'enduit des façades et de valoriser les abords. L'objectif serait de mettre en avant ce bâtiment à forte valeur pédagogique et patrimoniale. Le montant estimatif des travaux s'élève à 95.094 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la réhabilitation du four de Pra Premier pour un montant de 95.094 € HT.
- approuve le plan de financement suivant :
 - coût total de l'opération : 95.094,00 €
 - subvention Conseil Départemental : 10.000,00 €
 - réserve parlementaire de M. le Député : 6.500,00 €
 - Fondation du Crédit agricole : 12.000,00 €
 - Fondation du patrimoine : 10.000,00 €
 - subvention Conseil Régional (Musées et Patrimoine) : 37.575,00 €
 - autofinancement commune : 19.019,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/05/014)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 15 Juin 2016

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 12

votants : 13

Date de la convocation :

10 Juin 2016

Date d'affichage :

10 Juin 2016

L'an deux mil seize et le quinze juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Gilbert GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Aldo DOLCI à M. Bernard VACHET

Absent : M. Thierry GONON

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Demandes de subventions pour la Valorisation du patrimoine naturel et culturel de montagne (Espace valléen)

Monsieur le Maire rappelle qu'il conviendra d'entretenir et de valoriser le patrimoine afin d'améliorer l'attractivité de notre territoire. A cette fin il propose de restaurer et de mettre en sécurité la chapelle Prat à La Vachette, l'église de La Vachette, le four du Serre, le four de Pra-Premier et d'installer une signalétique touristique afin de canaliser la clientèle mais aussi de positionner sur ces bâtiments remarquables une signalétique adaptée pour mettre en valeur notre patrimoine.

Devant l'importance des travaux à réaliser et les sommes importantes à engager, il serait judicieux de prévoir les travaux en plusieurs tranches et sur plusieurs années.

L'urgence, compte tenu de l'état de dégradation constaté par la DRAC et les services des monuments historiques, serait de faire réaliser des études préliminaires notamment en ce qui concerne la sauvegarde de l'église de La Vachette. Leur coût est estimé à 32.000 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés (1 abstention : M. Emile ROMAN) :

- approuve la valorisation du patrimoine naturel et culturel de montagne et la nécessité de faire réaliser des études si les études que nous possédons et qui datent de 2006 ne sont plus d'actualité,
- sollicite du Conseil Régional et de la DRAC les subventions les plus élevées possibles,
- approuve le plan de financement suivant :
 - coût total de l'opération : 32.000,00 €
 - subvention Conseil Régional : 16.000,00 €
 - subvention de la DRAC : 9.600,00 €
 - autofinancement commune : 6.400,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/05/015)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 15 Juin 2016

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 12

votants : 13

Date de la convocation :

10 Juin 2016

Date d'affichage :

10 Juin 2016

L'an deux mil seize et le quinze juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Gilbert GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Aldo DOLCI à M. Bernard VACHET

Absent : M. Thierry GONON

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Autorisation à défendre dans l'affaire Mme SENTENAC MARGRAFF

Monsieur le Maire rappelle que madame Mariette SENTENAC MARGRAFF a assigné la commune devant le Tribunal de Grande Instance de Gap le 14 février 2013 pour obtenir un droit de passage sur les parcelles communales C 15 et C 1174 afin de désenclaver sa parcelle C 31 à Terre Noire. Le TGI a instauré une mesure d'expertise pour l'ensemble des propriétaires des parcelles voisines de la sienne.

Le Maire demande l'autorisation de défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à défendre la commune dans l'affaire qui l'oppose à madame SENTENAC MARGRAFF,
- désigne Maître TERTIAN pour représenter la commune,
- sollicite l'assistance juridique des assurances GROUPAMA.
-

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



AR PREFECTURE

005-210501748-20160615-2016_05_016-DE
Regu le 21/06/2016

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/05/016)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 15 Juin 2016

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 12

votants : 13

Date de la convocation :

10 Juin 2016

Date d'affichage :

10 Juin 2016

L'an deux mil seize et le quinze juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Gilbert GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Aldo DOLCI à M. Bernard VACHET

Absent : M. Thierry GONON

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Déclassement du domaine public derrière le Foulon

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 4 mai 2016 relative à la vente du Foulon. Il expose que ce bâtiment communal a été construit sur une délaissée de l'ancienne route nationale, laquelle a été rétrocédée à la commune par arrêté préfectoral du 14 août 1996 suite à la réalisation de la déviation de la RN94.

Le Maire propose de déclasser ce délaissé de voirie d'environ 70 m² pour l'intégrer au domaine privé de la commune, et le vendre ensuite avec le Foulon. Il précise que ce déclassement ne porterait pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation pour les riverains.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de déclasser environ 70 m² du domaine public communal autour du bâtiment du Foulon, et de l'intégrer dans le domaine privé de la commune,
- autorise le Maire à engager les démarches et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

